

Informations au sujet de l'affiliation auprès de la *Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers*

Zurich, en 2011

Chères collègues
Chers collègues

Nous vous remercions chaleureusement de l'intérêt que vous portez à une affiliation auprès de la *Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers*.

En tant que membre de la Gilde, vous bénéficiez d'une présentation publicitaire en commun avec la Gilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers, d'une inscription gratuite dans le "Schweizer Gourmet Guide", retravaillé chaque année, ainsi que sur le site Internet de la *Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers* sous www.gilde.ch. Vous recevrez aussi gratuitement notre rubrique spécialisée qui est intégrée à la revue professionnelle GASTROJOURNAL. Et ce n'est pas tout, vous pouvez également participer à des séminaires internes de formation permanente et surtout à des manifestations sociales qui se déroulent dans les ambassades de notre association. En tant que membres, vous pouvez aussi réserver, resp. louer les deux colonnes gonflables de la Gilde pour votre propre publicité.

Vous trouverez ci-dessous la liste des obligations les plus importantes qui incombent à tout établissement affilié à la *Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers*:

Ce sont:

- une taxe unique d'affiliation d'un montant total de Fr. 900,- (dont Fr. 150,- doivent être versés d'avance pour couvrir les frais de dossier). Ce montant sera facturé avec la taxe unique d'affiliation.
- cotisation annuelle de membre de Fr. 730. —
- cotisation annuelle de marketing de Fr. 300.—
- cotisation annuelle de sport de Fr. 5. —
- engagement de chaque membre pour les intérêts de la *Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers*
- participation engagée aux activités de la Gilde
- préservation du haut niveau de qualité de son propre établissement

Par ailleurs, la *Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers* attend de vous une participation active à toutes les manifestations, en particulier à la Journée de la Gilde organisée chaque année, ainsi que la prise en compte des partenaires de la Gilde lors de l'approvisionnement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une affiliation active ne peut vous être accordée que si vous pouvez faire valoir un apprentissage de cuisinier ou de pâtissier achevé avec succès ou, dans certains cas exceptionnels, un diplôme d'une école hôtelière reconnue au niveau fédéral, et que vous avez déjà dirigé votre propre établissement depuis au moins deux ans.

Dès la réception de votre dossier ainsi que du montant pour couvrir les frais, votre établissement sera testé par des professionnels. Le conseil de la *Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers* décidera de l'acceptation de votre demande au cours d'une séance unique d'admission qui aura lieu à la fin de l'automne en présence de tous les membres actifs de notre association. Nous vous demandons de la patience compte tenu que toute demande d'affiliation pour une éventuelle admission ne peut être présentée à la prochaine Assemblée Générale que si tous les documents requis, ainsi que le montant pour couvrir les frais de dossier, nous parviennent au plus tard le 1^{er} août de l'année en cours, resp. de l'année à venir.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question ultérieure.

Avec nos salutations les meilleures

**Guilde suisse des
Restaurateurs-Cuisiniers**



René F. Maeder
Président



Alessandra Naldi
Directrice